

ARRETE N°75/2026

OBJET : DELEGATION EN MATIERE FUNERAIRE A MONSIEUR JEAN-PAUL CHONION

La Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-24, L.2131-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-2, L.2213-7 et suivants et R.2213-1-1 à R.2213-57,

Vu le décret n° 2020-917 relatif à la surveillance des opérations funéraires ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 29 mars 2026 ;

Considérant que l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements s'effectue sous la responsabilité du maire ;

Considérant qu'il convient de donner délégation, pour la durée du mandat à Monsieur Jean-Paul CHONION en matière funéraire afin d'assurer l'exécution des mesures de police correspondantes ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Jean-Paul CHONION, Adjoint au maire est délégué afin d'assurer l'exécution des opérations funéraires.

Article 2 : Monsieur Jean-Paul CHONION est dument habilité à signer, en lieu et place de Madame la maire et concurremment avec elle, tous les actes et documents permettant d'assurer l'exécution des mesures de police funéraire, et notamment :

- Les opérations de fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune,
- Les opérations d'exhumation, de ré inhumation et de translation de corps,
- Toute opération consécutive au décès,

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire et pourra être déféré au Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services de la maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Monsieur Jean-Paul CHONION

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 28 avril 2026

Madame la Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20260428-ARRETE_75_2